LISTE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 18 JUILLET 2025

Par suite d'une convocation en date du **8 juillet 2025**, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS se sont réunis à la Mairie le **dix-huit juillet deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures**, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire** de la Commune.

La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le **8 juillet 2025.**

Il a été procédé à l'appel nominal des conseillers.

Présents : M. Éric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Line Rose BAILLIF – Mme Suzie CUVELIER – M. Jean Max ROPAULD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Marie Hélène RICQUEBOURG – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCLUME – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. Emile PERMALNAICK – M. René VLODY – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Annick SEVERIN – Mme Suzette RIVIERE.

Procurations : Mme Lise Marie DANDIN a donné mandat à Mme Suzie CUVELIER – **Mme Séverine MARA** a donné mandat à Mme Christelle ETHEVE-VADIER – **Mme Roseline LUCAS** a donné mandat à Mme Suzette RIVIERE – **M. Raphaël RIVIERE** a donné mandat à M. Mme Annick SEVERIN.

Absents : Mme Nathalie CALTEAU – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Paul FORT.

Le Maire a constaté le quorum.

Il a ensuite procédé, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné **Mme Julie Rose MEZINO** pour remplir les fonctions de secrétaire.

& &

&

LISTE DES DELIBERATIONS

NUMERO	INTITULE	DECISION	
		ADOPTE	REJETE
180725_01	**Compte-rendu des décisions** Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2025	×	
180725_02	**Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la CIVIS dans le cadre d'un accord local**	×	
180725_03	**Parcelles AS 1448 (en partie) et AS1450** Désaffectation suivie du déclassement du domaine public Vente	× *(5 contres : Mme Line Rose BAILLIF – M. Bruno COREE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Christophe HOAREAU – Mme Colette ANELARD CADERBY)*	
180725_04	**Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**	×	
180725_05	**Projet éducatif de territoire 2025-2027** Approbation Autorisation de signer	×	
180725_06	**Constitution d'un groupe d'opposition** Prise d'acte	*Le Conseil Municipal a pris acte*	
180725_07	**Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire**	×	

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

La secrétaire de séance,

Julie Rose MEZINO

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Le Maire

Eric FERRERE

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE 24 JUIL. 2025

Publiée le : 24 JUIL. 2025

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.